MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 29-2-60 029567

8ème année n° 2

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

27 février 1960

1ère édition n° 1
2ème édition n° 1

Zones I B, II B, II C

A V E R T I S S E M E N T

MONILIA DE L'ABRICOTIER

Les pluies extrêmement abondantes qui nous ont été signalées ont créé un état hygrométrique élevé et ont "lavé" le traitement conseillé le 3 février. Il importe donc de réaliser, dès réception de cet avis, un traitement anticryptogamique avec :

- Bouillie bordelaise à 2 % légèrement alcaline
- Sulfate basique de cuivre
- Oxysulfate de cuivre
- Oxychlorure de cuivre
- Oxydes cuivreux

(Sulfate basique, oxysulfate, oxychlorure, oxydes :) aux doses prescrites par le fabricant.

Si le stade D est atteint ou dépassé, employer alors l'un des produits organiques de synthèse suivants :

- Captane
- T.M.T.D.
- Zinèbe
- Zirane

I N F O R M A T I O N

CLOQUE DU PECHER

Traiter les arbres à l'aide de l'un des anticryptogamiques de synthèse suivants :

- Captane
- T.M.T.D.
- Zirane.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.